



À quide droit :

La présente lettre est destinée à quiconque ayant été testé positif à la COVID-19. Veuillez consulter les informations ci-dessous afin de savoir quand une personne positive à la COVID-19 est considérée comme guérie et en mesure de reprendre le travail ou de retourner à l'école et quand celle-ci peut à nouveau être entourée d'autres personnes. Un test n'est pas nécessaire pour décider quand elle peut à nouveau être en présence d'autres personnes.

Une personne ayant été testée positive pour la COVID-19 peut être à nouveau en présence d'autres personnes après :

- qu'au moins 10 jours se sont écoulés depuis le début de vos symptômes (ou depuis la date du test s'il n'y a pas de symptômes).
- que 24 h se sont écoulées sans fièvre et sans prise de médicament contre la fièvre ET
- que les autres symptômes de COVID-19 ressentis s'améliorent*

*La perte du goût et de l'odorat peut persister pendant plusieurs semaines ou des mois après la guérison et ceci ne doit pas retarder la fin de l'isolement

Le délai d'isolement devrait être de 20 jours pour les personnes chez qui la présence de la COVID-19 a été confirmée en laboratoire ou si elle est cliniquement suspectée, qui souffrent d'une maladie grave ou sont sévèrement immunodéprimées. Le médecin du patient est la personne la plus apte à fournir des documents sur la présence d'une maladie grave ou d'un état immunodéprimé si nécessaire.

Après sa reprise du travail, cette personne devra porter un masque chirurgical pendant 14 jours ou jusqu'à ce que tous ses symptômes aient complètement disparu, la période la plus longue étant celle à retenir.